

Contre toutes les répressions : mobilisons-nous !

L'Union syndicale Solidaires 35 appelle à participer massivement aux mobilisations contre la répression syndicale et pour la défense des libertés syndicales, démocratiques et associatives.

Partout en France, militant·es syndicaux·ales, défenseur·es des droits sociaux, étudiant·es, associations et soutiens du peuple palestinien font face à des mesures d'intimidation, de sanction et de criminalisation de leurs engagements. Face à cette dérive autoritaire, nous affirmons notre détermination : **ils ne nous empêcheront pas de lutter !**

Cette situation nous concerne également localement. À l'université Rennes 2, le non-renouvellement du contrat d'un représentant syndical de SUD Éducation constitue une attaque grave contre le droit syndical. Défendre les droits des travailleurs et travailleuses, dénoncer les dysfonctionnements, revendiquer de meilleures conditions de travail relèvent de la liberté syndicale qui est un droit fondamental, inscrit dans la constitution.

Nous refusons que la précarité des personnels contractuels soit utilisée pour faire taire celles et ceux qui défendent collectivement les droits des travailleuses et des travailleurs.

Solidaires 35 affirme que l'action syndicale ne doit jamais être sanctionnée. Solidaires 35 apporte tout son soutien à notre camarade de SUD éducation 35 et exige sa réintégration.

Nous appelons à participer :

📍 **Le 20 juin, à la mobilisation nationale « Ils ne nous empêcheront pas de lutter ! »**, contre toutes les formes de répression qui frappent les mouvements sociaux, syndicaux et de solidarité : **Manifestation le samedi 20 juin 2026, à 15h à Paris** devant le siège de La Banque Postale

📍 **Le 24 juin, au rassemblement de soutien à Anasse Kazib**, poursuivi pour un message de soutien au peuple palestinien. Nous dénonçons cette criminalisation croissante de l'expression de la solidarité internationale et exigeons l'abandon des poursuites : **Rassemblement le mercredi 24 juin à 18h30 place de la mairie à Rennes**

📍 **Le 30 juin à 12h30 devant la présidence de l'Université Rennes 2** : rassemblement à l'occasion du CSA de l'établissement, pour exiger le respect des libertés syndicales, la fin des discriminations antisyndicales et la réintégration de notre camarade représentant syndical.

Ces trois mobilisations participent d'un même combat : défendre le droit de s'organiser, de défendre ses droits et d'exprimer sa solidarité sans subir menaces, sanctions ou poursuites.

**Face à la répression, opposons notre solidarité.
Ils ne nous empêcheront pas de lutter !**

Toutes et tous mobilisé-es les 20, 24 et 30 juin !